

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 février 2013

Suicide : plaidoyer pour une prévention active

Déclaration du groupe de l'artisanat

Monsieur le Président, Chers collègues, le projet d'avis souligne que la France est l'un des pays d'Europe les plus touchés par la mortalité due au suicide. Seule une politique de prévention active peut venir modifier un tel état de fait.

Le premier élément clé tient au repérage des situations susceptibles de mener à la crise suicidaire. Le caractère très souvent multifactoriel du suicide contribue toutefois à la complexité de ce repérage. En effet, le projet d'avis rappelle la grande variété des facteurs pouvant déterminer un passage à l'acte.

À côté des causes de mal-être propres à notre société actuelle - problématiques d'emploi, d'accès au logement, de précarité financière, d'isolement...- un des faits générateurs peut naître de situations spécifiques comme les ruptures personnelles, les conduites addictives, les incarcérations, les affectations mentales ou psychiques, ou encore le stress professionnel ressenti par des salariés, des chefs d'entreprise ou des travailleurs indépendants.

Cette liste, non exhaustive, atteste de la difficulté pour l'entourage personnel, professionnel ou médical, à déceler l'arrivée d'une crise suicidaire et donc à la prendre en charge le plus en amont possible. À cet égard, la proposition du projet d'avis de créer un Observatoire national des suicides pourrait permettre de mieux apprécier les facteurs de risque et, ainsi, faire progresser la prévention par des actions adaptées à chaque type de situation.

Nous approuvons également la nécessité de mieux sensibiliser et former sur ces questions tous les acteurs de la santé : médecins généralistes, médecins du travail, médecins scolaires.

Le deuxième élément clé est d'organiser la prise en charge et l'accompagnement pendant et après la crise suicidaire. Alors que le taux de rechute est considérable après une tentative de suicide, il est essentiel d'assurer un suivi de la personne concernée. Il importe, en effet, d'organiser un accompagnement afin d'éviter toutes situations de rupture et donc d'isolement auxquelles peut être confrontée la personne fragile, juste après sa sortie d'hospitalisation comme sur le moyen terme.

Cela requiert, bien sûr, des moyens financiers et humains, mais cela rappelle surtout - comme le soulignaient les avis sur *La prévention en matière de santé* ou sur *Le financement de l'autisme* - que des progrès considérables restent à accomplir, d'une part sur la mise en réseau et la coordination des acteurs du sanitaire, du médicosocial et de l'associatif, d'autre part sur l'accessibilité à des structures de prise en charge adaptées.

Le projet d'avis souligne, par ailleurs, la nécessité de mieux articuler les actions de prévention prévues par le Plan psychiatrie et santé mentale avec celles du Programme de lutte contre le suicide. Nous appuyons cette proposition, qui ne peut qu'accroître

l'efficacité des mesures de prévention, et qui se justifie également par la forte prévalence de suicides chez les personnes atteintes de troubles psychiques.

C'est aussi pourquoi il serait logique de ne pas limiter la demande du futur label de « *Grande cause nationale* » à la prévention du suicide, mais plutôt de l'élargir à la lutte contre la santé mentale.

Le groupe de l'artisanat votera ce projet d'avis.